

Communiqué de presse - 8 avril 2022

Destruction des boîtes aux lettres sur plusieurs lieux de vie à Calais

Le 6 avril, à Calais, 3 boîtes aux lettres installées pour défendre les lieux de survie des personnes exilées et stopper les expulsions illégales ont été détruites. Cet acte tend à empêcher de manière déloyale les personnes exilées de se défendre devant la justice face aux propriétaires des terrains en cas de requête en expulsion.

Ces boîtes aux lettres, sur lesquelles les noms des habitant.es des lieux de vie sont marqués, redonnent leur identité aux personnes exilées habitant là. Au contraire les autorités, sous prétexte d'impossibilité d'identifier les personnes, expulsent les habitants sans leur accorder le droit de se défendre devant un juge. L'affichage des textes de loi au-dessus des boîtes rappellent que les procédures d'expulsions menées par les autorités sont illégales et arbitraires. La destruction des boîtes et des panneaux quelques jours après leur installation témoigne d'une volonté glaçante d'effacer l'identité des personnes exilées les privant encore de leurs droits fondamentaux.

Alors même que le préfet du Pas-de-Calais a été condamné le 24 mars pour l'expulsion du 29 septembre 2020, il est à craindre que les expulsions continuent sans que les personnes concernées ne soient entendues au préalable par un juge dans des délais raisonnables. Encore une fois, les droits fondamentaux des personnes exilées sont bafoués en toute impunité.

Les personnes exilées et les associatifs dénoncent la destruction de ces boîtes aux lettres, l'entrave à l'accès au droit que cela implique et la violation des droits de la défense.

Contacts presse : Coordination Human Rights Observers – 06 71 04 23 87

Marguerite Combes – Coordinatrice Utopia 56 Calais – 07 58 62 29 45

Hugo Hardy – Référent Calais Food Collective – 06 46 59 85 87

Pierre Roques - Coordinateur L'Auberge des Migrants – 06 43 98 17 58

